

ARRÊTÉ n° 200/ARS/DA

Fixant pour les années 2025 à 2027 le calendrier prévisionnel indicatif des appels à projets médico-sociaux pour le secteur « personnes en situation de handicap » relevant de la compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé Guyane

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-4 ;

VU le décret du 13 novembre 2024 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane ;

VU la circulaire n° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023 ;

VU le protocole d'accord entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Guyane « agir ensemble pour une société plus inclusive » signé le 17 mars 2023 ;

VU l'arrêté n°2023/293 du 31 octobre 2023 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Guyane, portant révision du Programme régional de santé 2018-2028 ;

VU le Schéma régional de santé du Projet régional de santé Guyane 2018-2028 ;

VU le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2023-2028 du Projet régional de santé Guyane 2018-2028 ;

CONSIDERANT les besoins identifiés en termes de développement de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

CONSIDERANT que la publication du présent calendrier prévisionnel indicatif 2025-2027 intervient dans le cadre de la répartition des enveloppes du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023, objet d'une déclinaison en territoire pour la période 2024-2030.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En application de l'article R. 313-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le calendrier prévisionnel pour les années 2025-2027 des appels à projets médico-sociaux pour le secteur « personnes en situation de handicap » relevant de la compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé Guyane, pour satisfaire les besoins constatés en matière d'établissements et services soumis au régime des autorisations médico-sociales, est défini conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Guyane.

Le présent arrêté pourra également être consulté sur le site internet de l'ARS Guyane (<https://www.guyane.ars.sante.fr/>).

ARTICLE 3 :

Ce calendrier a un caractère indicatif. Il est révisable en cours d'année en cas de modification substantielle. Cette révision sera rendue publique dans les mêmes conditions que sa publication initiale.

ARTICLE 4 :

Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication auprès de l'autorité compétente.

ARTICLE 5 :

Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site <https://www.telerecours.fr/>).

Fait à Cayenne, le 30 JUIN 2025

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
de Guyane



Laurent BIEN

ANNEXE

CALENDRIER PREVISIONNEL POUR LES ANNEES 2025-2027 DES APPELS A PROJETS MEDICO-SOCIAUX POUR LE SECTEUR « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP » RELEVANT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GUYANE

Catégorie d'établissement ou service médico-social : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (I.T.E.P.)							
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline	Modes d'accueil et d'accompagnement
1er semestre 2026	Apatou, Mana ou Saint-Laurent du Maroni	1	30	Création	Difficultés psychologiques avec troubles du comportement	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	Tous modes d'accueil et d'accompagnement

Catégorie d'établissement ou service médico-social : Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire – Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)							
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline	Modes d'accueil et d'accompagnement
1er semestre 2026	Saint-Laurent du Maroni	1	15	Création ou extension	Handicap cognitif spécifique (troubles spécifiques du langage et des apprentissages)	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	Prestation en milieu ordinaire
		1	15		Difficultés psychologiques avec troubles du comportement		
		1	15		Tous types de déficiences (sans autre indication)		
2ème semestre 2026	Maripasoula	1	15		Tous types de déficiences (sans autre indication)		
	Saint-Georges de l'Oyapock	1	15		Tous types de déficiences (sans autre indication)		

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 200 / ARS / DA

du 30 JUIN 2025

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane



(Signature)

Laurent BIEN

Catégorie d'établissement ou service médico-social : Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)							
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline	Modes d'accueil et d'accompagnement
1er semestre 2026	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ou Communauté de Communes des Savanes	1	40	Création	Tous types de déficiences (sans autre indication)	Aide par le travail pour adultes handicapés	Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire
	Apatou, Mana ou Saint-Laurent du Maroni	1	75				

Catégorie d'établissement ou service médico-social : Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)							
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline	Modes d'accueil et d'accompagnement
4ème trimestre 2025	Macouria ou Montsinéry-Tonnégrande	1	File active	Création ou extension	Tous types de déficiences (sans autre indication)	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire
2ème semestre 2026	Maripasoula	1					
	Saint-Georges de l'Oyapock	1					
2027	Saint-Laurent du Maroni	1					

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 200 IARS/DA du 30 JUIN 2025

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane




Laurent BIE

Catégorie d'établissement ou service médico-social :						
Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)						
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline
			30			
					10	Handicap psychique
1er semestre 2026	Apatou, Mana ou Saint-Laurent du Maroni	1		Création		
						Accueil et accompagnement spécialisé pour personnes handicapées
						Tous modes d'accueil et d'accompagnement

Catégorie d'établissement ou service médico-social :						
Centre de Ressources S.A.I (sans aucune indication)						
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline
4ème trimestre 2025	Guyane	1	N/A	Création	Déficience auditive grave	N/A
Modes d'accueil et d'accompagnement						
N/A						

Vu pour être annexé à l'arrêté n°200/ARS/DA du 30 JUIN 2025

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane



Laurent BIEN